

## Règlement du challenge « Bon usage des antibiotiques » – CPTS Strasbourg – Novembre 2025

### Article 1 – Organisateur

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Strasbourg, association loi 1905 dont le siège est situé au 10A Boulevard de la Victoire, 67000 Strasbourg, organise un challenge de sensibilisation intitulé « **Bon usage des antibiotiques** », dans le cadre de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques 2025 (18 novembre-24 novembre 2025).

### Article 2 – Objet du challenge

Le challenge vise à sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques d'utilisation et de prescription des antibiotiques, au moyen :

- D'un premier quiz (semaine du 3 novembre 2025)
- De la diffusion de 6 fiches pratiques (semaine du 17 novembre 2025)
- D'un second quiz associé à la diffusion de la dernière fiche pratique (22 novembre).

Les participants reçoivent les quiz et les 6 fiches pratiques par courrier électronique, ou tout autre moyen de diffusion du challenge (Newsletter CPTS, réseaux sociaux numériques, etc.). Le quiz et les réponses associées sont édités via l'outil Google Forms.

### Article 3 – Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants (valeur unitaire : 50 € environ) :

- 1 bon pour les bains municipaux de Strasbourg
- 1 panier garni bio (*Les Jardins de la Montagne Verte*)
- 1 lot de places de cinéma (UGC Ciné Cité Strasbourg Etoile)
- 1 lot de places de musées
- 1 bon pour des activités sportives à Strasbourg (Patinoire l'Iceberg)

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie en espèces, ni être échangés.

### Article 4 – Modalités et conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous les professionnels de santé.

Un tirage au sort désignera 5 gagnants parmi les participants ayant rempli les conditions de participation.

**Pendant, seuls les adhérents de la CPTS Strasbourg (à jour de leur cotisation pour l'année 2025) sont éligibles au tirage au sort permettant de remporter les lots.**

Enregistré sous le numéro 924 179 955

Siège social : 10A boulevard de la Victoire – 67000 Strasbourg  06 81 68 84 33

 [contact@cpts-strasbourg.fr](mailto:contact@cpts-strasbourg.fr)

Pour être éligible au tirage au sort, il est nécessaire d'avoir répondu au premier quiz (semaine du 3 novembre 2025) et au second quiz (semaine du 17 novembre 2025). Il est également nécessaire d'avoir répondu correctement aux 6 questions du second quiz.

Pour être éligible au tirage au sort, le participant doit avoir complété les deux quiz dans les délais impartis à savoir la durée du challenge : du lundi 3 novembre 2025 au lundi 24 novembre 2025 inclus.

Ne sont pas éligibles au tirage au sort pour les lots :

- Les membres du bureau et du Conseil d'administration de la CPTS Strasbourg
- Les personnes ayant participé à l'organisation du challenge (membres du groupe de travail, équipe salariée).

Le challenge est limité à une participation par personne.

#### **Article 5 – Tirage au sort et remise des lots**

Le tirage au sort sera effectué aléatoirement et en toute impartialité par la CPTS Strasbourg à l'issue du challenge, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Les gagnants seront avertis par courrier électronique ou appel téléphonique au cours du mois de décembre. Les modalités pratiques de remise des lots leur seront précisées individuellement.

#### **Article 6 – Responsabilités**

La CPTS Strasbourg ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Problème de connexion Internet, d'adresse mail invalide ou de non-réception des quiz
- Perte, vol ou détérioration des lots après leur remise.

#### **Article 7 – Données personnelles**

Les données recueillies (nom, prénom, profession (numéro RPPS), coordonnées...) sont nécessaires à la gestion du challenge. Elles ne seront utilisées qu'à cette fin. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, accéder aux données vous concernant, demander leur suppression ou exercer vos droits en contactant l'association à l'adresse suivante : [contact@cpts-strasbourg.fr](mailto:contact@cpts-strasbourg.fr).

#### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Enregistré sous le numéro 924 179 955

Siège social : 10A boulevard de la Victoire – 67000 Strasbourg 📞 06 81 68 84 33

✉ [contact@cpts-strasbourg.fr](mailto:contact@cpts-strasbourg.fr)